

DEPARTEMENT des PYRENEES ORIENTALES
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de REAL

SEANCE du : 21 03 2026
Convocation du : 16/03/2026
Membres en exercice : 07
Membres présents : 07
Membres absents excusés : 00

Présents : Mesdames AURIOL LOZANO M-Chantal ARNAU Conchita, PRUDENTOS-BERVILLE Stéphanie RIVIERE Jeanine, Messieurs BEY Jean Claude, BILLERACH Gilles, DREWITZ René,

Consultant ne prenant pas part au vote : PINEL Gilbert

Administratif présent : CANAL Elisabeth

Secrétaire de séance : DREWITZ René (l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.)

L'an deux mille vingt six et le-vingt-un mars, le Conseil Municipal de la Commune de REAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel et sous la présidence de Madame PRUDENTOS BERVILLE Stephanie Maire.

OBJET de la délibération Commissions internes

Mme le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal il y a lieu d'élire des délégués aux commissions internes de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Après en avoir délibéré conseil décide à l'unanimité

- **Election** BILLERACH Gilles
- **Urbanisme** AURIOL LOZANO M-Chantal ARNAU Conchita, PRUDENTOS-BERVILLE Stéphanie RIVIERE Jeanine, Messieurs BEY Jean Claude, BILLERACH Gilles, DREWITZ René
- **Travaux** BEY Jean Claude, PINEL Gilbert(consultant)
- **Patrimoine et culture festivités** RIVIERE Jeanine BEY Jean Claude ARNAU Conchita.
- **Finances impôts** PRUDENTOS-BERVILLE Stéphanie, BEY Jean Claude, DREWITZ René

Fait et délibéré à REAL 21 03 2026
LE MAIRE
PRUDENTOS BERVILLE Stephanie

Le secrétaire de séance

DREWITZ René

